

—  
*Le Ministre*  
—

Paris, le 28.07.21 002586 CM

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier en date du 6 mai par lequel vous avez bien voulu appeler mon attention sur les problèmes que pose l'intervention de certains Etats à l'occasion de ventes aux enchères publiques de biens archéologiques provenant de leur territoire.

Le trafic illicite de biens culturels est un facteur d'appauvrissement culturel pour les populations et une source de financement pour la criminalité organisée et certains groupes terroristes. Il s'agit d'un enjeu de sécurité internationale qui nous concerne tous.

Cette grave question a pris ces dernières années une importance inédite dans nos relations bilatérales et multilatérales avec un grand nombre de pays du Moyen-Orient et d'Amérique latine, avec lesquels nous avons souvent une forte coopération culturelle et scientifique.

Comme vous le savez, la France dispose en la matière d'un système parmi les meilleurs, mais qui peut certainement être renforcé à l'échelon européen. Le marché de l'art y tient un rôle important et en particulier le secteur des ventes publiques dont l'activité en France se réfère, comme vous le rappelez, à un recueil d'obligations déontologiques.

Malgré ce cadre, nous recevons des demandes de la part d'autorités étrangères visant à faire surseoir la vente aux enchères de biens culturels, principalement archéologiques.

Afin d'améliorer cette situation, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, avec l'appui des différents services ministériels concernés, s'emploie à développer avec les Etats tiers un dialogue constructif. L'objectif est de faire comprendre notre système et de rappeler notre dispositif légal. En effet, ces demandes des Etats tiers reposent parfois uniquement sur la considération de principe que ces objets continuent d'appartenir à leur patrimoine national.

Monsieur Henri PAUL  
Président du Conseil des Ventes  
19 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS

Ce dialogue a aussi pour objectif de renforcer concrètement l'articulation opérationnelle entre nos différents appareils répressifs, ce qui est de nature à rassurer les autorités des pays d'origine de ces biens et à focaliser l'attention sur les trafics actuels. Ainsi, par exemple, depuis septembre 2020, se sont tenues plusieurs rencontres bilatérales avec nos partenaires mexicains sur des thématiques précises propres à ce trafic. Elles ont abouti à une déclaration d'intention visant à renforcer notre coopération bilatérale contre ce trafic que j'ai signée le 1<sup>er</sup> juillet avec mon homologue mexicain, Marcelo Ebrard, et qui a été co-signée par les Ministres de la Culture des deux pays.

Le Conseil des ventes volontaires a participé à l'une de ses séances de discussions bilatérales, ce dont je vous remercie. Il continuera à être informé de la mise en œuvre des coopérations opérationnelles qui auront pu être identifiées à l'occasion de ce dialogue.

En outre, la Présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 offrira un cadre propice au renforcement de la coopération européenne et internationale pour lutter contre ces trafics.

Je vous propose, si vous le souhaitez, d'approfondir cette question avec le Directeur de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, M. Matthieu Peyraud, [matthieu.peyraud@diplomatie.gouv.fr](mailto:matthieu.peyraud@diplomatie.gouv.fr) / 01.43.17.82.23.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*M le Drian*

Jean-Yves LE DRIAN